

COMMUNE DE FONTAINES EN SOLOGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2024
AFFICHAGE

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 Octobre à 19 heures, le conseil municipal de la Commune de Fontaines en Sologne, dûment convoqué le 08 Octobre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BARON Gérard.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 Octobre 2024.

Présents : M. BARON Gérard, M. LEPINE Denis, Mme GARNIER Pascale, Mme PANGAULT Gaëlle, M. CHAUSSET Laurent, Mme LIGNIERE Marie-José, M. ECUYER Franck, Mme PASQUIER Dorine, M. MECHIN Damien, Mme LECOMTE Roselyne, Mme ROBINEAU Caroline, M. AMELOT Claude.

A été élu secrétaire de séance : M. LEPINE Denis

Absents excusés : Mme NORMAND Sandrine donne pouvoir à Mme PANGAULT Gaëlle
Mme MOREAU Peggy donne pouvoir à M. LEPINE Denis

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 12 - Pouvoirs : 2 - Votants : 14

N°28-2024-DECISION MODIFICATIVE N°03/2024- BUDGET COMMUNAL 2024

Considérant que les crédits ouverts en 2024 pour le règlement du FPIC sont insuffisants.

Considérant que le conseil municipal a donné un avis favorable pour la délibération N°23/2024 lors de la séance du 10 Septembre 2024 relatif à la nouvelle répartition des attributions de compensation intégrant la prise en charge de la moitié de la contribution au FPIC 2023 de chaque commune par la CCGC, soit un montant de **16 206.80 €** par an pour la commune de Fontaines-en-Sologne.

Le Conseil municipal,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédit suivant :

- Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 014 :

Compte 7392221 + 5 414,00 €

- Section de fonctionnement - Recettes

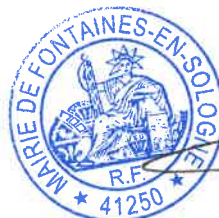
Chapitre 73 : Impôts et taxes

Compte 73211 + 5 414,00 €

La séance est close à 21h00

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée pour le 12 Novembre 2024

Le Secrétaire de séance
M. LEPINE Denis



Le Maire
M. BARON Gérard

